

DOSSIER INSCRIPTION ACTEUR SST + FOSST

A retourner signé et complet par **mail** : afsi.asso@gmail.com
ou par **voie postale** : AFSI – 16 BD DE LOUVAIN 13008 MARSEILLE
ou en main propre à un administrateur

DATES

ACTEUR SST : MARDI 3 OCTOBRE ET MERCREDI 4 OCTOBRE 2017.

FORMATEUR SST : DU MARDI 10 AU VENDREDI 13 OCTOBRE 2017
ET DU LUNDI 23 AU JEUDI 26 OCTOBRE 2017 .

HORAIRES : 8H30-12H00 // 13H00-18H00

PRE-REQUIS : AVOIR VALIDÉ LE MODULE DE FOAD « ACQUÉRIR DES BASES EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNEL » SUR LE SITE DE L'INRS
référence @01001 (gratuit) Prévoir 10 heures d'autoformation.
<https://www.eformation-inrs.fr/inscription-formation/1>

TARIFS : nous consulter (mail : afsi.asso@gmail.com ; téléphone : 06 88 19 01 04)

LIEU: Stade Nautique du Roucas Blanc 13008 Marseille.

REGLEMENT INTERIEUR DU STAGE

- 1) L'inscription est jugée définitive après la réception de l'ensemble des pièces demandée en annexe et l'encaissement du règlement.
- 2) Aucun remboursement ne peut être demandé en cas d'annulation ou d'échec au stage. En cas de force majeure (opex, décès, accident ou maladie grave.) le remboursement sera effectué à hauteur de 80 % de la somme initiale sur présentation d'un justificatif, la demande sera étudiée en conseil d'administration.
- 3) Absolument aucun retard ne sera toléré. De fait, aucune dérogation sur un retard prévisionnel, un départ avancé ou une absence ne seront tolérés. Merci de prendre vos dispositions sous peine d'ajournement.
- 4) Les horaires sont fermes et devront être respectés, cependant, ils pourront être favorablement modifiés lors du stage par l'instructeur. Le repas n'est pas pris en charge.
- 5) Cette formation est diplômante et comprend des épreuves certificatives, nul ne peut être tenue responsable en cas d'échec ou d'ajournement et aucun remboursement ne pourra être demandé.
- 6) Les stagiaires sont à la disposition du formateur pour la préparation de la salle, le rangement et le nettoyage des locaux et du matériel pédagogique.
- 7) Cette formation nécessite du travail personnel après les cours, pensez à vous organiser (perm, gardes, enfants...).
- 8) Les titulaires du SST à jour de MAC pourront ne pas venir le 8 et 9 octobre 2017.

Nom et signature du stagiaire avec la mention « Lu et approuvé »

ANNEXE 1 - INSCRIPTION

NOM : PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

LIEU DE NAISSANCE : DÉPARTEMENT :

ÊTES VOUS DÉJÀ SST ? NON

OUI n°FORPREV:..... DATE RECYCLAGE :

ADRESSE COMPLÈTE.....

.....

ADRESSE MAIL :

TÉLÉPHONE :

STATUT : CIVIL PERSONNEL BMP

SI BMP, CIS :

LISTE DES PIÈCES A TRANSMETTRE

PAIEMENT EN ESPÈCES OU PAR CHÈQUE A L'ORDRE DE « **AFSI** »

RÈGLEMENT INTÉRIEUR SIGNÉ + ANNEXE 1 REMPLIE

*Dès que vous aurez validé le module INRS « CBP - ACQUERIR DES BASES EN PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNEL » Envoyez nous une copie. Il est impératif pour le 1^{er} jour du stage **sous peine d'ajournement.***

PARTIE RÉSERVÉE A L'AFSI

Dossier reçu le/...../.....

DOSSIER COMPLET RÈGLEMENT : ESPÈCES CHÈQUE n°.....

Encaissement le...../...../..... = DOSSIER DÉFINITIF.

COPIE DU CBP REÇUE

CARTE SST si déjà SST